

valut jusqu'au cadastre de Dioclétien. Nous n'avons ici qu'un seul but, c'est de montrer que les villes libres étaient soumises au recensement, et partant à l'impôt.

« III. Auguste, dit M. Dureau de la Malle, eut la gloire d'exécuter avec précision le recensement et le cadastre détaillés de l'Italie, des provinces, des *villes libres* et des royaumes rangés sous sa domination, ce qui lui fit donner par ses contemporains le titre de père de famille de tout l'empire : *pater familias totius imperii*. »

IV. Les preuves historiques abondent pour montrer que le recensement auquel fit procéder Auguste embrassa tout l'empire.

Le célèbre Frontin donne même le nom de l'ingénieur en chef Balbus qui, dit-il, pendant le règne d'Auguste, a déterminé les formes et les mesures de toutes les provinces, de toutes les cités : *omnium provinciarum et civitatum* ; qui a consigné ces formes et ces mesures dans les registres cadastraux, et qui a développé et rédigé les lois qui régissent la propriété foncière pour l'universalité de l'empire : *per universitatem provinciarum*. » (*De Colon. ap. Goes*, p. 109).

Saint Luc, dans son Evangile, cap. II, 1,3, dit que, lorsque Auguste fit publier son édit ordonnant le recensement de *toutes les contrées soumises aux Romains*, les Juifs, quoique régis par un roi de leur nation, obéirent à cette injonction, et se rendirent chacun dans leur pays natal pour ce recensement.

Dans le sommaire du 134^e livre de Tite-Live, dont le fragment nous a été conservé, on lit qu'Auguste, après avoir assuré la paix de l'empire, présida une conférence à Narbonne, et fit opérer le recensement des *trois divisions des Gaules* conquises par son père.

Inutile de dire que le recensement n'avait pas pour but de donner le nombre des habitants, mais uniquement de déterminer les impôts qui devaient être payés, et de faire connaître les ressources de l'État, comme l'exprime l'empereur Claude dans son discours au Sénat, gravé sur la table qui existe à Lyon. *Nihil ultra quam ut publicæ notæ sint facultates nostræ exquiratur*.